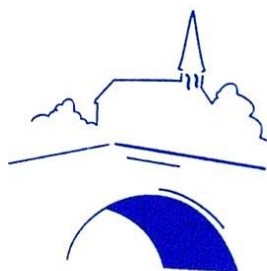


# **Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2019**



## **– Commune de Vaxoncourt –**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la commune. La présente note répond donc à cette obligation.

### ***Code Général des Collectivités Territoriales – Extrait de l'article L. 2313-1***

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'état portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

**Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année antérieure, soit dans le cas présent, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Capavenir Vosges.**

## Section de fonctionnement –

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

	Libellé	Montant réalisé
DEPENSES	Charges à caractère général	91 634,75 €
	Charges de personnel	90 157,11 €
	Atténuations de produits	18 734,00 €
	Autres charges de gestion courante	40 028,09 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>240 553,95 €</b>
	Charges financières	1 430,86 €
	Charges exceptionnelles	12 029,16 €
	Dotations aux provisions	/
	Dépenses imprévues	/
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>254 013,97 €</b>
	Virement à la section d'investissement	/
	Opération d'ordre en sections (amortissements)	/
	Opération d'ordre intérieur de section	/
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>254 013,97 €</b>

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les frais d'entretien des bâtiments communaux, les dépenses en matière d'énergie et de consommation d'eau, les fournitures scolaires et administratives, les prestations de service effectuées et les intérêts de l'emprunt en cours. Elles s'élèvent à **254 013,97 €**.

Parmi les postes de dépenses les plus importants (hors personnel et charges), on notera :

- achat de prestation de service – repas cantine (18 619,62 €),
- travaux d'entretien de la voirie communale (21 180,25 €),
- autres contributions : Groupement Forestier de la Foresterie et SMIC des Vosges (10 290,00 €)
- autres charges exceptionnelles (12 029,16 €),
- FNGIR (18 734 €).

	Libellé	Montant réalisé
RECETTES	Atténuations de charges	9 240,31 €
	Produits des services	36 446,16 €
	Impôts et taxes	174 338,08 €
	Dotations et participations	103 713,99 €
	Autres produits de gestion courante	25 226,28 €
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>348 964,82 €</b>
	Produits financiers	5 203,65 €
	Produits exceptionnels	52 426,42 €
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>406 594,89 €</b>
	Opération d'ordre en sections	/
	Opération d'ordre intérieur de section	/
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>406 594,89 €</b>	

Les recettes de fonctionnement correspondant aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie périscolaire, location de la salle polyvalente, loyers des logements et des terrains communaux, impôts locaux, dotations versées par l'Etat...). Elles s'élèvent à **406 594,89 €**.

**Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :**

- La fiscalité directe :
  - Les taux des impôts locaux pour l'année ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2019,
    - Taxe d'habitation - 11,14 % : 31 044 €
    - Taxe sur le Foncier Bâti - 17,27 % : 32 556 €
    - Taxe sur le Foncier Non bâti - 19,76 % : 3 638 €
    - Taxe d'habitation sur les logements vacants : 1 500 €.
- Les dotations versées par l'Etat,
  - Dotation Globale de Fonctionnement : 47 128 €
  - Dotation de Solidarité Rurale : 29 481€
  - Dotation Nationale de Péréquation : 8 859 €
  - Dotations aux Elus locaux : 3 030 €.
- Les recettes encaissées au titre des présentations fournies à la population.

**La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :**

- **de la diminution importante puis de la stagnation des dotations de l'Etat :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation Globale de Fonctionnement	67 610 €	66 241 €	60 269 €	54 417 €	50 093 €	48 546 €	47 128 €

- **de l'évolution du Fonds Unique de Compensation de la Taxe Professionnelle :**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds Unique Comp. TP	58 902,39 €	17 919,96 €	14 819,18 €	15 491,12 €	16 299,12 €	0,00 €	25 383,23 €	9 367,17 €

Il convient de préciser que le Fonds Unique de Compensation de la Taxe professionnelle a fait l'objet d'un premier versement en février : 15 152,89 € au titre de l'année 2017 (rattrapage) et en novembre : 10 230,34 € au titre de l'année 2018.

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 152 580,92 €.

## Section d'investissement –

Le budget d'investissement prépare et engage l'avenir de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à préserver et à accroître le patrimoine communal.

### Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux (structures déjà existantes, en cours de création, ou à réaliser).
- **en recettes** : on notera notamment,
  - les **recettes patrimoniales** telles que celles perçues en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement),
  - et les **subventions d'investissement** perçues par la commune pour la mise en œuvre d'un projet structurant à l'échelle communale ou à vocation intercommunale (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux, Conseil Départemental des Vosges, Conseil Régional...).

### Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2019 sont les suivants :

- aménagement de l'aire de jeux – acquisition de trois appareils de FITNESS (2 578,80 € T.T.C.),
- installation d'un miroir « rue du Pont » (430,70 € T.T.C.),
- achat de panneaux de signalisation routière (86,70 € T.T.C.),
- acquisition de guirlandes de Noël (2 217,60 €),
- participation communale aux travaux de réhabilitation de l'éclairage public (2017) – tranche 1 – rue du Pont, rue « Le Faubourg », rue des Petits Sabots, place de la Mairie, rue de la Moselle. (19 972,79 €),
- participation communale aux travaux de renouvellement de la canalisation potable « rue de la Moselle » – 130 ml – par le Syndicat Intercommunale des Eaux de la Région de Nomexy (11 089,47 €),
- implantation d'un poteau incendie « rue de la Moselle » (2 359,63 € T.T.C.),
- réalisation de travaux dans l'appartement communal – 2, place de la mairie : salle de bain, meuble évier et sol (6 792,50 € T.T.C.),
- solde de la prestation de l'architecte – travaux de réhabilitation et d'extension de l'école 2016 (355,50 € T.T.C.),
- pose de stores – 2 salles de classe (12 990,00 T.T.C.),
- achat de petit matériel pour la cantine : chariot de service et des grilles pour le four (402,72 € T.T.C.),
- acquisition de mobilier scolaire (meubles de rangement, support vidéoprojecteur – 564,00 €) et périscolaires (tables et chaises, matériel de motricité et de jonglage – 1 462,16 € T.T.C.),
- acquisition de deux tablettes et d'un boîtier de commande (vidéoprojecteur) – RPIC du Durbion (1 366,80 €),
- remplacement du matériel informatique de la mairie (1 199,83 €)
- annonce légale – projet de construction d'une cantine scolaire (108,00 € T.T.C.)

Le programme pluriannuel de réhabilitation de l'éclairage public s'est déroulé sur deux ans,

2017 : rue du Pont, Le Faubourg, chemin sur la Roche, rue de la Côte, rue des Petits sabots, place de la Mairie, rue de la Moselle et chemin des Pâquis.

2018 : Grande Rue, Le Palton, rue du Moulin et chemin du Moulin.

Au 31 décembre 2019, la commune est toujours en attente du décompte final de la tranche 2.

**Vue d'ensemble du budget d'investissement :**

	<b>Libellé</b>	<b>Montant réalisé</b>
<b>DEPENSES</b>	Subventions d'équipement versées	31 062,26
	Immobilisations corporelles	32 451,44 €
	Immobilisations en cours	463,50 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>63 977,20 €</b>
	Dotations Fonds divers Réserves	215,34 €
	Remboursement d'emprunt	19 555,10 €
	Participations et créances rattachables	15,50 €
	Autres immobilisations financières	/
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>20 185,94 €</b>
	Total des opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>84 163,14 €</b>
	Opération d'ordre entre sections	/
	Opérations patrimoniales	/
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>/</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>84 163,14 €</b>

Les dépenses d'investissement 2019 représentent 84 163,14 €.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif 2019 dans la colonne « restes à réaliser ». Il est à noter qu'aucun « Reste à réaliser » n'a été rattaché à l'exercice 2019.

Par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2019, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement (article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) avant l'adoption du Budget primitif 2019. Des crédits, à hauteur de 20 000 €, ont ainsi été ouverts sur le compte 2041582 afin de financer la part communale à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les travaux de rénovation de l'éclairage public – Tranche 1 (rue du Pont, rue « Le Faubourg », rue des Petits Sabots, place de la Mairie, rue de la Moselle).

Selon les textes applicables, il est rappelé que le total des crédits ouverts ne peut pas excéder le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas pris en compte ici. En 2018, le montant budgété (dépenses d'investissement hors chapitre 16) s'élevait à 583 001 €.

Pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école, la commune a souscrit un emprunt de 200 000 € sur 10 ans à un taux de 0,90 % (juin 2017). Son remboursement est réparti équitablement entre les communes de Vaxoncourt et Domèvre sur Durbion conformément à la convention scolaire qui les lie.

	Libellé	Montant réalisé
RECETTES	Subventions d'investissement	20 064,41 €
	Emprunts et dettes assimilées	/
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>20 064,41 €</b>
	Dotations Fonds divers réserves (hors 1068)	19 157,90 €
	Dotations Fonds divers réserves	38 326,26 €
	Dépôts et cautions reçues	465,00 €
	Autres immobilisations financières	/
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>57 949,16 €</b>
	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>78 013,57 €</b>
	Opération d'ordre entre sections (dont amortissements)	/
	Opérations patrimoniales	/
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>78 013,57 €</b>

Le volume total des recettes d'investissement est de 78 013,57 €. Les principales recettes sont :

- le FCTVA : 17 146,75 €
- les subventions diverses perçues :
  - Région : 0,00 €
  - Département : 0,00 €
  - Subventions autres communes (Domèvre sur Durbion) : 12 362,41 €
  - Subventions du GPF de rattachement (Fonds de concours CAE) : 7 702,00 €
  - Dotations Equipement des Territoires Ruraux : 0,00 €.

Les recettes d'investissement 2019 s'élèvent à 313 536,33 €, correspondant aux recettes de l'année 2019 pour 78 013,57 €, auxquelles s'ajoutent 235 522,76 € d'excédent d'investissement reportés de l'année 2018.

#### RECAPITULATIF

FONCTIONNEMENT –		INVESTISSEMENT –	
Recettes 2019	406 594,89 €	Recettes 2019	78 013,57 €
Dépenses 2019	254 013,97 €	Dépenses 2019	84 163,14 €
	-----		-----
Résultat de l'exercice <b>Excédent</b>	<b>152 580,92 €</b>	Résultat de l'exercice <b>Excédent</b>	<b>6 149,57 €</b>
Excédent 2018	598 012,51 €	Excédent 2018	235 522,76 €
	-----		-----
Résultat 2019, <b>excédent</b>	<b>750 593,43 €</b>	Résultat 2019, <b>excédent</b>	<b>229 373,19 €</b>

#### Etat des restes à réaliser –

Au 31 décembre 2019, l'état des restes à réaliser qui liste les dépenses d'investissement, engagées mais non mandatées est estimé à 58 425 € :

- Dépôts et cautionnement (165) : 375,00 €
- Subventions d'équipement (2041582) : 36 000,00 €
- Terrains nus (2111) : 50,00 €
- Immos en cours – construction (2313) : 22 000,00 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats. Ils contribuent à l'équilibre du budget.

**Affectation de résultat 2019 –**

Excédent d'investissement, compte 001, recettes :	229 373,19 €
Excédent de fonctionnement, compte 002, recettes :	750 593,43 €

## – Budget FORET –

### Section de fonctionnement –

L'excédent de l'exercice 2019 s'élève à 10 581,68 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'année antérieure pour un montant de 11 235,15 €.

Tandis la vente de bois aux habitants s'élèvent à 2 875,00 € et de la location des chasses à 335,70 €, les principales recettes sont issues de la vente des bois « scolytés » des parcelles 5 – 6 B et 12 (délibération du 20 juin 2019) situées sur le ban forestier du lieudit « Le Trial ». Sachant que le budget « Forêt » est assujetti à la T.V.A., les écritures s'entendent H.T. Les produits des bois vendus ont ainsi généré 21 413,03 € de recettes :

- 13 148,04 € (Epicéas – Egger Panneaux et décors)
- 7 164,99 € (Douglas – Scierie Germain)
- 1 100,00 € (feuillus divers – EURL JACOBÉ M.).

Ces recettes sont minorées par les coûts d'exploitation qui s'élèvent à 13 304,61 € ainsi que par les frais de recouvrement et de reversement (1 %) pour un montant de 203,13 €.

Les autres dépenses correspondent notamment :

- A la Contribution Volontaire Obligatoire et à la contribution à l'hectare : 130,53 €,
- Aux frais de gardiennage versés à l'ONF (12 % des recettes de l'année N – 1) : 389,37 €.

On notera également le remboursement de l'intérêt de l'emprunt souscrit par la commune pour une durée de 30 ans pour le reboisement de la forêt communale suite à la tornade de juillet 1983 – 14,41 €.

### Section d'investissement –

La seule dépense inscrite dans cette section est liée au remboursement de l'annuité de l'emprunt dont il est fait référence dans le paragraphe ci-dessus. Quant aux recettes qui s'élèvent à 1 906,33 €, elles correspondent au besoin de financement de la section d'investissement à la fin de l'exercice 2018 en raison d'un résultat déficitaire de 1 915,87 €.

### RECAPITULATIF –

<b>FONCTIONNEMENT –</b>		<b>INVESTISSEMENT –</b>	
Recettes 2019	24 623,73 €	Recettes 2019	1 911,10 €
Dépenses 2019	14 042,05 €	Dépenses 2019	1 915,87 €
	-----		-----
Résultat de l'exercice <b>Excédent</b>	<b>10 581,68 €</b>	Résultat de l'exercice <b>Déficit</b>	<b>4,77 €</b>
Excédent 2018	11 235,15 €	Déficit 2018	1 911,10 €
	-----		-----
Résultat 2019, <b>excédent</b>	<b>21 816,83 €</b>	Résultat 2019, <b>déficit</b>	<b>1 915,87 €</b>

### Affectation du résultat 2019 –

Excédent de fonctionnement, compte 002, recettes :	19 900,96 €
Déficit d'investissement, compte 001, recettes :	1 915,87 €
Affectation en réserves, compte 1068, recettes :	1 915,87 €



**– Budget CCAS –**

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place différentes actions en faveur :

- des personnes âgées de 65 ans et plus de la commune :
  - repas annuel du « Plus bel âge »,
  - colis à la doyenne et au doyen offert à leur anniversaire.
  
- des jeunes :
  - fête de la Saint Nicolas,
  - coup de pouce aux jeunes,
  - bourse au permis de conduire automobile.

Pour faire face à ses dépenses, le C.C.A.S. bénéficie d'une subvention de 5.000 € du budget principal de la commune. La ventilation des dépenses correspondantes est détaillée ci-dessous :

<b>Compte 6232 – Fêtes et cérémonie :</b>	<b>2 495,18 €</b>
Repas du « Plus bel âge » (dont 177,05 € - 2018) :	2 046,88 €
Festivités de la « Saint Nicolas » :	417,40 €
Colis aux doyens :	30,90 €
<b>Compte 6562 – Aides :</b>	<b>1 495,00 €</b>
Aide financière (1) :	300,00
Bourse au permis de conduire (3) :	250,00 €
Coup de pouce aux jeunes (3 – 2018 / 28 – 2019) :	945,00 €
<b>Fonds de solidarité :</b>	<b>200,00 €</b>
<b>URSSAF :</b>	<b>90,00 €</b>
<b>Assurances :</b>	<b>319,82 €</b>

**RECAPITULATIF –**

<b>FONCTIONNEMENT –</b>	
Recettes 2019	5 100,00 €
Dépenses 2019	4 600,00 €
	-----
Résultat de l'exercice <b>Déficit</b>	<b>500,00 €</b>
Excédent 2018	10 006,17 €
	-----
Résultat 2019, <b>excédent</b>	<b>10 506,17 €</b>